

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2024 COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES



L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du six septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle, M. ROBINAULT Thierry, Mme STÉPHAN Nadine, M. VEYRE Christian, Mme HAYE Anne, M. MELL Gwenole, M. BOURGOUIN Hervé, M. MEYER Damien, M. CADOU Didier, Mme THEBAULT Stéphanie, M. NICOLAS Thomas, Mme LERAY Stéphanie, M. ROCHARD Stéphane, M. TABEAU Cédric, Mme CHERRE Françoise, Mme DIFFER Sonia.

ABSENTS EXCUSES :

Mme NAVET Cindy, M. PORTEBOEUF Tony.

ABSENTS NON EXCUSÉS : M. QUENISSET Julien

POUVOIRS :

- M. PORTEBOEUF Tony donne pouvoir à M. ROBINAULT Thierry
- Mme NAVET Cindy donne pouvoir à Mme HAYE Anne

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MEYER Damien

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h30 sous la présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

ORDRE DU JOUR

1. Assemblée - Approbation du PV du conseil municipal du 28 juin 2024
2. Finances : Décision modificative n°1 budget principal et budget annexe gendarmerie
3. Finances : versement exceptionnel d'une subvention à l'association Raid des Alizés
4. Finances : Clôture budget caisse des écoles
5. Tourisme : Contrat canal
6. Foncier : Acquisition de la parcelle n° A624 auprès de Néotoa
7. Foncier : Rétrocession Parcelle n°D1481 appartenant à la Rance à la commune de Hédé-Bazouges
- ~~8. Energie : transfert au SDE de la compétence gaz naturel (retiré de l'odj)~~
9. Energie : Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des sports Cathy Melain - lancement consultation des entreprises
10. RH : Résiliation adhésion au comité des œuvres sociales COS BREIZH
11. Urbanisme et finances - Délégations du maire
12. Questions diverses - ARIC : formation des élus

OBJET N°01-09-2024 : Assemblée - Approbation du PV du conseil municipal du 22 mars 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER** le procès-verbal du 28 juin 2024 ;

Adopté à 17 des voix des membres présents et représentés, 1 voix contre (Mme Differ)..

OBJET N°02-09-2024 : Finances : Décision modificative n°1 budget principal et budget annexe gendarmerie

Rapporteur : Nadine STEPHAN

Vu la délibération n°02-03-2024 : Vote des Comptes financiers uniques du Budget principal, des budgets annexes assainissement et gendarmerie de l'année 2023 et Affectation des résultats ;

Vu la délibération n°04-03-2024 : Vote du budget principal, du budget annexe assainissement et du budget annexe gendarmerie pour l'année 2024 ;

Considérant que des ajustements sont nécessaires sur le BP annexe nouvelle gendarmerie en raison du montant global des travaux de réparation du sinistre rencontrée à la nouvelle gendarmerie ;

Considérant qu'une erreur de reprise des résultats à été réalisée sur le BP principal ;

Voici les ajustements prévus :

DM GENDARMERIE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €
Total Général		-5 000.00 €		-5 000.00 €

DM COMMUNE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	58 503.51 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	290 728.89 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	58 503.51 €	0.00 €	0.00 €	290 728.89 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	290 728.89 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	290 728.89 €	0.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	58 503.51 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	58 503.51 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	58 503.51 €	58 503.51 €	290 728.89 €	290 728.89 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER** la décision modificative du budget primitif annexe nouvelle gendarmerie 2024 de la collectivité pour réaliser les futures dépenses d'investissement ;
- D'AUTORISER** Mme la Maire à signer les actes correspondants :
 - o Chapitre 023 : - 5 000,00 €
 - o Chapitre 011 : + 5 000,00 €
 - o Chapitre 2135 : - 5 000,00 €
 - o Chapitre 021 : + 5 000,00 €
- D'APPROUVER** la décision modificative du budget primitif principal 2024 de la collectivité pour réaliser les futures dépenses d'investissement ;
- D'AUTORISER** Mme la Maire à signer les actes correspondants :
 - o Chapitre D001 : - 58 503,51 €
 - o Chapitre 23 : + 58 503,51 €
 - o Chapitre R001 : + 290 728,89 €
 - o Chapitre R16 : - 290 728,89 €

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, 1 abstention (Mme Differ).

OBJET N°03-09-2024 : Finances : versement exceptionnel d'une subvention à l'association Raid des Alizés

Rapporteur : Nadine STEPHAN

Vu le courrier reçu le 30 juillet 2024 et transmis en annexe,

Créé en 2015 avec le Comité Martiniquais du Tourisme, le Raid des Alizés - Martinique est chaque année le théâtre de grandes émotions, de rencontres, de dépassement de soi, de souvenirs inoubliables... Le long d'un parcours tenu secret, les 75 équipes participeront chaque jour à différentes épreuves classiques de l'univers des raids multisports (trail, VTT, canoë...) ainsi qu'à de nombreuses épreuves surprises. L'inattendu et le mystère rythmeront chacune des journées et des nuits passées sur l'île aux Fleurs, promettant une aventure unique où chaque participante sera amenée à se dépasser et à repousser ses limites.

Plus qu'une compétition sportive pure, le Raid des Alizés - Martinique est une aventure à vivre entre femmes. Les valeurs de partage, d'entraide et de solidarité seront omni présentes au sein de chaque équipe et de la communauté des raideuses. De nombreuses activités collectives permettront ainsi aux 225 participantes de construire une véritable vie de groupe. Chaque concurrente s'envolera en compagnie de deux amies, mais c'est bien avec une famille de 224 sportives qu'elle partagera l'aventure

Réunies dans des espaces préservés et sauvages de l'île, les participantes auront l'occasion de traverser les plus beaux sites naturels de la Martinique. Une immersion exclusive dans un environnement exceptionnel, fait d'eau, de montagnes, de jardins et de forêts. En 5 jours, les Alizés auront l'occasion de découvrir toute la diversité et la richesse de la nature martiniquaise.

Chaque équipe sélectionnera une cause caritative ou sociétale dont elle défendra les couleurs. Le classement général déterminera les dotations qui seront directement reversées aux associations. Une raison de plus de se dépasser et donner le meilleur de soi lors des différentes épreuves.

La Team Hédé Corasso, composée de Coralie Bourgeois, de Myriam Fontaine et Hélène Loisel-Bechet, habitantes de Bazouges participera à cet évènement.

L'association Corasso sera soutenue par les participantes. Il s'agit d'une association qui accompagne les personnes atteintes de cancer de la tête et du cou.

La participation à cet événement engendrera des frais importants, incluant le transport, les inscriptions, le matériel et l'hébergement. L'association sollicite un accompagnement dans le cadre de leur projet.

Après examen de leur demande et au vu de la cause soutenue, il est proposé au conseil municipal d'accorder un montant de subvention de 300,00 € à titre exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCORDER** une subvention exceptionnelle à l'association TEAM Hédé Corasso d'un montant de 300,00 €uros.
- D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, deux abstentions (M. Veyre et M. Meyer).

OBJET N°04-09-2024 : Finances : Clôture budget caisse des écoles

Rapporteur : Nadine STEPHAN

Vu la demande reçue par la trésorerie en juillet 2024,

Le budget caisse des écoles est inactif depuis plusieurs années.

La trésorerie nous réclame de délibérer pour officialiser cette clôture après trois années d'inactivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CLOTURER** le budget caisse des écoles.
- D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

OBJET N°05-09-2024 : Tourisme : Contrat canal

Vu le plan de financement présenté ci-dessous du contrat canal transmis par la CCBR,

Vu l'annexe prévisionnelle du contrat canal 2024-2026 présentée en pièce-jointe,

Il convient de présenter le plan de financement, objet du contrat canal :

CONTRAT DE CANAL 2024 - 2025 - 2026

	Trévérien	Saint-Domineuc	La Chapelle aux Filtzméens	Québriac	Tinténiac	Hédé-Bazouges	2024-2026
REGION	37 660 €	3 000 €	7 500 €	10 000 €	60 000 €	81 840 €	200 000 €
<i>bloc local</i>							
CCBR	14 038 €	10 725 €	56 093 €	29 963 €	60 872 €	28 180 €	199 871 €
COMMUNE							
8,5% de l'enveloppe globale	4 802 €	1 275 €	5 907 €	4 037 €	11 228 €	10 220 €	37 469 €
<i>Investissements supplémentaires réalisés par la commune</i>	150 000 €				38 772 €	4 780 €	
FEDE PECHE 35				3 500 €			3 500 €
CONTRAT DE CANAL - ENVELOPPE GLOBALE	56 500 €	15 000 €	69 500 €	47 500 €	132 100 €	120 240 €	440 840 €

La région Bretagne a voté pour le Contrat de canal en Bretagne romantique un Plan Pluriannuel d'Investissement de 200 000 €

La CC Bretagne romantique a voté un Plan Pluriannuel d'Investissement de 200 000 €

Lors du bureau du 6 juin 2024, il a été demandé, dans un objectif d'équité, une participation minimale de toutes les communes.

Chaque participation a été calculée en fonction de l'enveloppe globale investie sur chaque commune

Au vu du PPI de la Communauté de communes, la participation communale s'établit à hauteur de 8,5% de l'enveloppe globale

Il est proposé au conseil municipal, après avoir pris connaissance du plan de financement, d'approuver celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER** le nouveau plan de financement du contrat canal avec une participation de 8,5 % de l'enveloppe globale pour le territoire de la commune concernée, soit un montant de 10 220,00 € entre 2024 et 2026.
- D'AUTORISER** Mme la Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

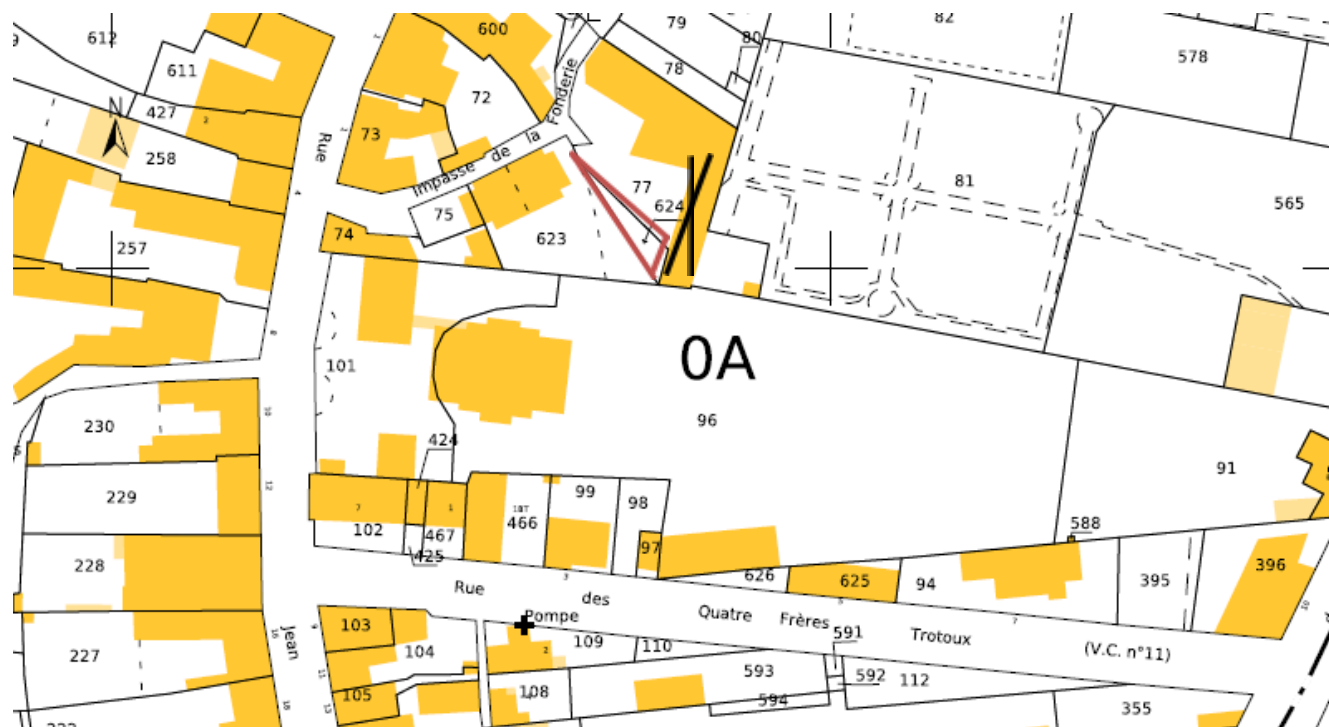
OBJET N°06-09-2024 : Foncier : Acquisition de la parcelle n° A624 auprès de Néotoa

Vu le CGCT,

Vu la consultation des domaines,

Mme la Maire indique qu'un projet d'acquisition d'un délaissé de 66m² situé entre le logement social Néotoa et la grange Sarciaux, fait l'objet de la présente délibération.

Voici le plan de situation :



Plusieurs échanges ont permis d'aboutir à un accord pour un prix de cession de **1,00 €**, avec la prise en charge des frais de bornage si nécessaire.

L'acquisition porte sur la parcelle n°A624.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser** l'acquisition de la parcelle cadastrée A624 d'une surface de 66 m² pour le prix de 1,00 euro. Il est précisé que les éventuels frais de bornage seront à la charge de la commune. Il est précisé que le déplacement de clôture sera à la charge de la commune.
- D'autoriser** Mme la Maire ou un adjoint délégué à signer l'ensemble des documents relatifs à l'acte pour un montant de 1,00 euro.

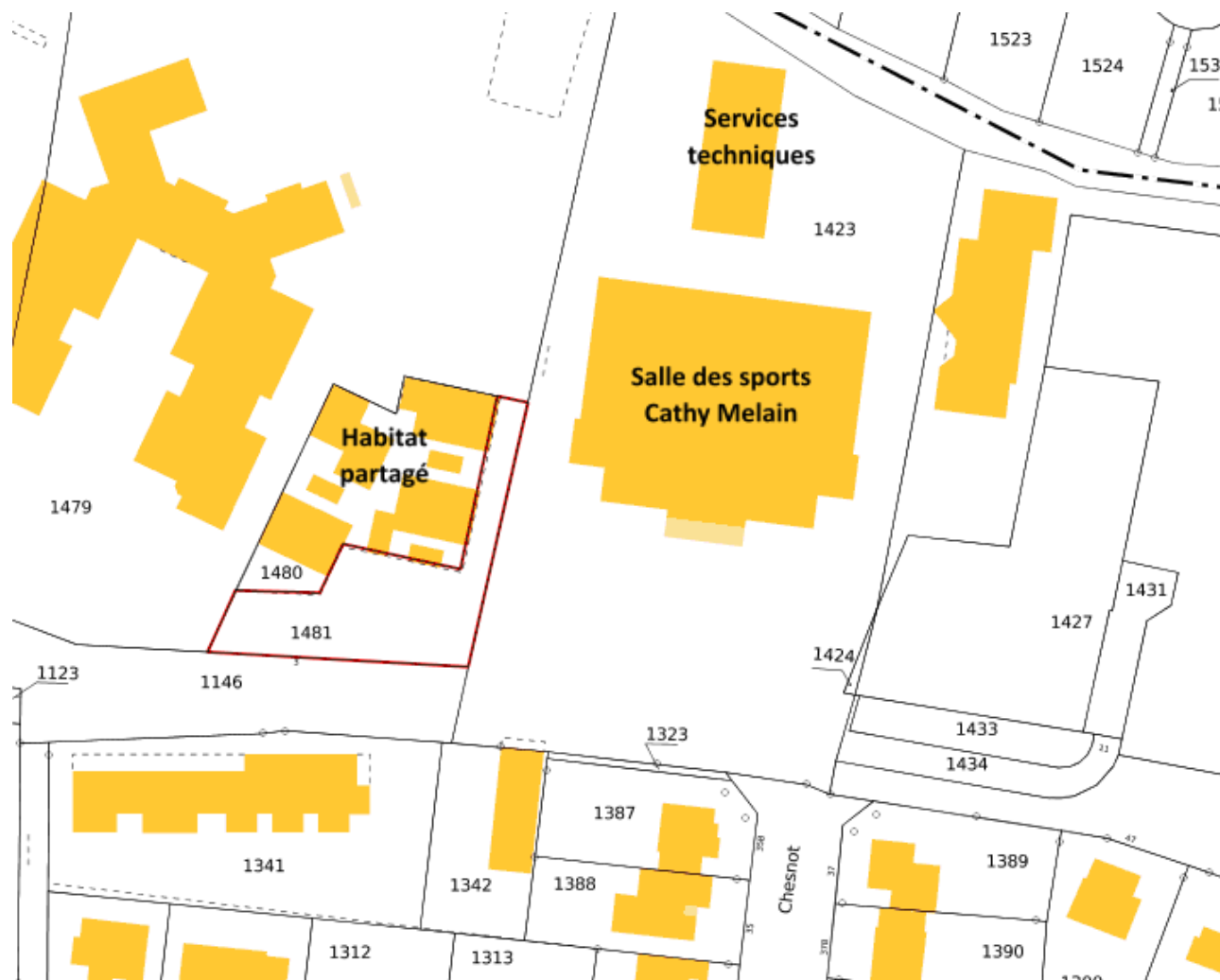
Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

OBJET N°07-09-2024 : Foncier : Rétrocession Parcelle n°D1481 appartenant à la Rance à la commune de Hédé-Bazouges

Vu le CGCT,

La société "La Rance" est propriétaire de la voirie desservant les 6 logements de l'opération sise " Anne et Alfred Duportal" à HEDE BAZOUGES cadastrée section D n° 1481 pour une superficie de 799 m2.

Voici le plan de situation :



Conformément à la convention de réalisation de logements locatifs sociaux conclue avec la commune le 2 octobre 2019, les espaces communs non construits à l'issue du projet (voiries, espaces verts communs, rétentions d'eaux pluviales) et les réseaux qui y sont implantés (hors jardins et espaces à usage privatif) seront rétrocédés par la S.A. d'H.L.M. "La Rance" à la commune dans le délai d'un an à compter de la déclaration d'achèvement des travaux de l'opération de construction signée le 05/01/2023 (voir annexe).

Interrogé, le Conseil d'Administration de la société a décidé lors de sa séance du 18 avril 2023 de rétrocéder à l'euro symbolique à la commune de HÉDÉ-BAZOUGES la parcelle citée ci-dessus avec prise en charge des frais de l'acte authentique par la société.

Il est précisé que le parking deviendra public, avec deux places PMR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser** l'acquisition de la parcelle cadastrée D1481 d'une surface de 799 m² pour le prix de 1,00 euro à la SA H.L.M. La Rance. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la SA H.L.M. La Rance.

- **D'autoriser** Mme la Maire ou un adjoint délégué à signer l'ensemble des documents relatifs à l'acte pour un montant de 1,00 euro.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

OBJET N°09-09-2024 : Energie : Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des sports Cathy Melain - lancement consultation des entreprises

Rapporteur : Thierry ROBINAULT/Gwenole MELL

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n°09-03-2024 « Appel à manifestation d'intérêt pour occupation de la toiture de la salle de sports par des panneaux photovoltaïques »,

Vu l'avis de la commission énergie du 3 septembre 2024,

Pour rappel, la commune de Hédé Bazouges a été sollicitée par la SCIC-SAS/coopérative des Survoltés en vue de la fourniture et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la salle des sports sur la parcelle cadastrée A 1423 située rue Alfred Anne Duportal. La production de la centrale a pour but d'être injectée sur le réseau public et vendue à un acheteur obligé. Une bascule en autoconsommation collective patrimoniale si opportunité technique et économique est mise en option.

La délibération prise le 22 mars dernier devait aboutir au lancement d'un appel à manifestation. De nouveaux éléments ont été portés à la connaissance des élus, d'où une discussion autour d'un portage en direct d'une telle opération lors de la commission énergie du 3 septembre dernier.

Il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance de ces nouveaux éléments et d'autoriser le lancement d'une consultation permettant de recruter une assistance à Maîtrise d'ouvrage pour consulter les entreprises et le lancement d'un marché permettant de recruter un prestataire en charge de la fourniture et de l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la salle des sports Cathy Melain.

Après avis de la CAO, le prestataire retenu pour la prestation de pose et de fourniture de panneaux photovoltaïque fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser** Mme La Maire à lancer la consultation pour recruter une assistance à Maîtrise d'ouvrage.
- De retenir** le candidat présentant la meilleure offre en rapport aux critères de notation.
- D'autoriser** Mme La Maire à lancer un marché pour retenir un prestataire pour la prestation de pose et de fourniture de panneaux photovoltaïques.
- D'autoriser** Mme La Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

OBJET N°10-09-2024 : RH : Résiliation adhésion au comité des œuvres sociales COS BREIZH

Vu le code général des collectivités territoriales,

Depuis de nombreuses années liés contractuellement avec le COS Breizh, organisme social à destination des agents de collectivités d'Ille et Vilaine, de nombreux agents nous ont fait remonter le souhait de s'engager sur une autre structure du même type.

Le COS peut être comparé à un comité d'entreprise et permet aux agents de percevoir des prestations dites « sociales » comme des chèques vacances, des réductions dans plusieurs domaines (vacances, spectacles culturels), des prêts bancaires ou des primes diverses à l'occasion d'évènements familiaux (PACS, mariage, naissance ou encore décès).

De plus, le COS est également présent à travers des actions de solidarité puisqu'il peut également verser des aides financières d'urgence.

Depuis près d'un an, agents ont questionné la direction pour savoir s'il était possible de quitter le COS Breizh au profit du Comité National d'Action Sociale (CNAS), autre grande association de loi 1901 proposant des services se rapprochant de ceux du COS Breizh.

Après étude comparative, une adhésion au CNAS engendrera un coût quasi-identique.

La procédure de résiliation au COS nécessite une délibération de retrait de la commune. En effet, l'article 6B des statuts du COS dispose : « Toute structure adhérente ne souhaitant pas renouveler son adhésion pour l'année (N+2) devra en informer le secrétariat avant le 1er janvier de l'année (N+1) ». En effet, la première partie de l'article 6 explique que la collectivité s'engage lors de son adhésion pour 2 ans. Ainsi, la présente délibération sera envoyée au COS Breizh avant le 1er janvier 2025 (soit l'année N+1) pour une résiliation au 1er janvier 2026 soit l'année N+2). Une prochaine délibération viendra acter l'adhésion au CNAS à partir du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la résiliation du contrat liant la commune de Hédé-Bazouges avec le COS BREIZH dans les conditions présentées ci-dessus ;
- **DIT** que cette résiliation prendra effet au 1^{er} janvier 2026 en accord avec les statuts du COS BREIZH ;
- **DONNE** pouvoir à Mme la Maire ou à son représentant pour appliquer la présente décision.

Adopté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

OBJET N°11-09-2024 : Urbanisme et finances - Délégations du maire

La CCBR n'a pas exercé son droit de préemption sur les biens cadastrés suivants :

Numéro	NOTAIRE	Nom du propriétaire	Localisation	Références cadastrales	Superficie	Prix vente
35130 24 B0009	LECOQ Guillaume	ANSART Benjamin - LEROY Anne	13 rue de la Retenue	020B 393	466 m ²	330 000,00 €
35130 24 B0012	LEGRAIN Sébastien	ALLEON Anne-Marine	1 Le Chêne blanc, La Tréhonnais	020B 684, 688 et 473	420 m ²	296 000,00 €
35130 24 B0013	LEGRAIN Sébastien	LETORT Sylvain - SERPAUD Hélène	9 rue des Forges	A138 et A596	371 m ²	280 000,00 €
35130 24 B0014	LEGRAIN Sébastien	SFERRA Cataldo - ROBBE Eveline	7 rue des Douves, Le Jardin des Douves	A533, A417, A532 et A535	450 m ²	220 000,00 €

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a effectué les dépenses suivantes le dernier conseil municipal (factures acquittées) :

Objet de la consultation	Nom de l'entreprise	Total TTC
Robots de tonte	NHP	35454,00 €
Entretien suite achat véhicule benne	GARAGE CHAMPALAUNE	1 383,32 €
Guides touristiques	ATIMCO	676,50 €
Ponceuse	SOFIBAC	275,30 €
Installation prises électrique borne recharge AMI	BERNARD ELECTRICITE	1 685,11 €

Régénération terrain foot	MASSART	2 380,56 €
Modification commandes éclairage salle des sports	BERNARD ELECTRICITE	1 634,74 €
Autolaveuse salle des sports	CHENU	6 427,20 €
Tondeuse	RENNES MOTOCULTURE	1 895,23 €
Travaux sacristie	Atelier COUET	11 124,20 €
Travaux drainage salle des sports	MULTI TP	3 396,00 €
Tables et bancs	SODIS	2 260,80 €
Fournitures pour déviation rue de la motte	DEPARTEMENT	1 239,28 €

OBJET N°12-09-2024 : Questions diverses

- Question de M. Rochard à M. Robinault sur les travaux à Bazouges : M. Robinault indique que ces travaux de renouvellement de réseaux sont menés par la CCBR. Le calendrier initialement prévu a été avancé et la Mairie a été informée au dernier moment. M. Robinault a fait part de son mécontentement auprès de la CCBR et de son souhait que l'entreprise remette la voirie en bon état.
- Question de Mme Thébault à Mme la Maire sur l'affaire Abbé Pierre : Mme la Maire indique que l'école privée va être renommée. La directrice a été interrogée par le Ouest France et France Inter sur le sujet. L'assemblée convient de modifier lors du prochain conseil municipal, la dénomination de la place Abbé Pierre. Une réflexion sur un nouveau nom va donc s'engager.
- Dates à retenir : signature de la convention partenariale avec le théâtre le 14 septembre/accueil des nouveaux habitants le 22 septembre/journée du patrimoine le week-end du 22-23 septembre avec animation à la maison du canal.

Levée de la séance à 21h43